

**ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE**  
**Aide Spécifique au Logement : 6000 € sur 3 ans**



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Division de l'accompagnement  
médical social professionnel

DAMESOP 2  
Service de l'action sociale

Téléphone :  
01-57-02-63-96 / 63-97  
01-57-02-64-07 / 68-03  
01-57-02-68-16 / 69-29

Fax :  
01-57-02-64-47

Mél : [ce.damesop@ac-creteil.fr](mailto:ce.damesop@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Objectif de l'action :**

Cette action a pour objectif de contribuer à la stabilité des équipes pédagogiques dans des établissements soumis à un fort taux de rotation.

Cette aide permet à l'enseignant titulaire du second degré, affecté pour la première fois au 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans l'académie et sur l'un des établissements de Seine Saint Denis dont la liste est jointe, de percevoir à titre exceptionnel une **Aide Spécifique au Logement** de 6000 euros payable en 3 ans, et ainsi de s'installer dans un logement situé en Seine-Saint-Denis proposé par l'établissement, ou l'Inspection académique, ou loué à l'initiative de l'enseignant lui-même.

**Bénéficiaires :** Personnels enseignants titulaires du second degré

**Montant de la prestation :** 6000 € en 3 ans

**Prestation servie en 3 versements :**

- **2000 €** dès la signature du procès-verbal d'installation
- **2000 €** à la rentrée scolaire suivante sur présentation d'une attestation du chef d'établissement
- **2000 €** à la troisième rentrée scolaire sur présentation d'une attestation du chef d'établissement

**Conditions d'attribution :**

S'installer dans un nouveau logement situé en Seine-Saint-Denis dans le cadre d'une première affectation dans l'académie et dans un des établissements dont la liste est jointe, et s'engager à rester 3 ans sur ce poste.

**Démarches à accomplir :**

Dès réception du dossier, celui-ci doit être rempli et remis au chef d'établissement qui sera en charge de le transmettre au Rectorat de Créteil – Division de l'accompagnement Médical Social, Professionnel – DAMESOP 2. Ce dossier sera accompagné du procès-verbal d'installation ET de l'avis d'affectation. **Pour percevoir cette aide dès la fin du mois de septembre 2017, le dossier devra impérativement parvenir au rectorat le 18 septembre 2017 au plus tard.**

Pour un règlement fin septembre, le dossier COMPLET doit être déposé au rectorat

**dans les 15 jours qui suivent la prise de fonction  
soit impérativement avant le 18 septembre 2017**

La prestation, non cumulable avec une autre aide au logement (CIV/ AIP/ CAUTION/PAAC), est servie dans la limite des crédits disponibles

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 6 MOIS À PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE. CELLE-CI EST VERSÉE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 6 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.**

**LE TAMPON D'ARRIVÉE DANS LE SERVICE FAISANT FOI**

**À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?**

Rectorat de Créteil

Division de l'accompagnement médical social et professionnel – DAMESOP 2

4 rue Georges Enesco – 94010 CRÉTEIL cedex

Téléphone : : 01-57-02-63-96 / 63-97 / 64-07 / 64-34 / 68-03 / 68-16 / 69-29

[ce.damesop@ac-creteil.fr](mailto:ce.damesop@ac-creteil.fr)

**Les demandes de prestations sociales ne sont pas recevables par mél.**

1<sup>ère</sup> demande       2<sup>ème</sup> demande       3<sup>ème</sup> demande

**Aide Spécifique au Logement : 6000€ sur 3 ans**

**RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE : \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : \_\_\_\_\_

Établissement d'exercice (adresse complète) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code RNE de votre établissement d'affectation : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans l'établissement : \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ancienne adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse électronique **professionnelle** : \_\_\_\_\_

Situation familiale :       célibataire       union libre  
                                  marié(e)       pacsé(e)  
                                  veuf(ve)       séparé(e)  
                                  divorcé(e)

**Date et signature originale :**

**PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE :**

- ⇒ Relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN portant votre nom et prénom.
- ⇒ Photocopie de l'avis d'affectation
- ⇒ Le procès-verbal d'installation daté, signé et tamponné par le chef d'établissement le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire
- ⇒ Photocopie intégrale du contrat de location dont la date de signature doit être postérieure au 01/07/2017 certifié conforme par le bailleur.
- ⇒ Quittance ou contrat EDF du nouveau logement à votre nom et adresse pour la première demande.
- ⇒ Photocopie de la carte vitale
- ⇒ Pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> demande fournir impérativement quittance de loyer et EDF en cours à vos nom et adresse.

## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

### ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Date de première prise de fonctions : \_\_\_\_\_

Je demande l'attribution de l'Aide Spécifique au Logement, et je m'engage sur l'honneur à rester en fonction dans l'établissement susvisé durant 3 années scolaires, faute de quoi je m'engage à rembourser les sommes déjà perçues au titre de l'ASIA « Aide Spécifique au Logement ».

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

Date et signature et cachet du chef d'établissement :

La loi punit sévèrement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration  
(articles L 554 et L 583-3 du code de la sécurité sociale et article 150 du code pénal).

**Liste des 33 établissements concernés par l'Aide Spécifique au Logement**  
**Les bénéficiaires sont les enseignants titulaires du second degré affectés pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'un de ces établissements**

RNE	COMMUNES	ETABLISSEMENTS
0931184G	Aubervilliers	CLG jean Moulin
0932272P	Aubervilliers	CLG Rosa Luxembourg
0931379U	Aulnay S/Bois	CLG Pablo Neruda
0931434D	Aulnay S/Bois	CLG Claude Debussy
0931194T	Bobigny	CLG République
0931612X	Bondy	CLG Jean Zay
0930616P	Clichy S/Bois	CLG Romain Rolland
0931221X	Clichy S/Bois	CLG Louis Michel
0932366S	Clichy S/Bois	CLG Robert Doineau
0931429Y	la Courneuve	CLG Jean Vilar
0931212M	Montreuil	CLG Lemain de Tillemont
0931216S	Pantin	CLG Jean Jaurès
0931222A	Pierrefitte	CLG Pablo Neruda
0931223Z	Pierrefitte	CLG Gustave Courbet
0931489N	Saint Denis	CLG F.Garcia Lorca
0931446S	Saint Denis	SEGPA F. Garcia Lorca
0932273R	Saint Denis	CLG Iqual Mashi
0930865K	Saint Denis	CLG Jean Lurcat
0931229F	Saint Denis	CLG Fabien
0931321f	Saint Denis	SEGPA Fabien
0932121A	Saint Denis	LPO Suger
0931230G	Saint Denis	CLG Elsa Triolet
0931232J	Saint Denis	CLG Henri Barbusse
0931019C	Saint Denis	SEP Henri Barbusse
0931231H	Saint Denis	CLG Pierre de Geyter
0931490P	Saint Denis	CLG la Courtille
0931147S	Stains	CLG Barbara
0931225B	Stains	CLG Joliot Curie
0931226C	Stains	CLG Pablo Neruda
0931543X	Stains	SEGPA Pablo Neruda
0932334G	Villetaneuse	CLG Lucie Aubrac
0931206F	Villetaneuse	CLG Jean Vilar
0931497X	Tremblay en France	CLG Descartes
TOTAL:33		